



**COMMUNE DE NEYRON
PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 13 OCTOBRE 2022 A 19H30**

Etaient présents : BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, DELACOURT Marc, DUPLAN Véronique, FAVREAU Julien, FRANCOIS Christine, GAROUTTE Agnès, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN Valérie, LARIVE Bruno, MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi, PISTIL Raymond, VERDENET Clotilde

Pouvoirs : BOURGEOIS Rosaria donne pouvoir à BRIERE Matthieu, FAURE Sébastien donne pouvoir à FAVREAU Julien, GARCIA Nathalie donne pouvoir à FRANCOIS Christine, PAYRE Raphaël donne pouvoir à BOYET Jérôme, PERINELLE Patricia donne pouvoir à GAROUTTE Agnès, QUEIREL Elodie donne pouvoir à VERDENET Clotilde

Public : trois personnes présentes

SECRETAIRE DE SEANCE :

HERVIS Jean-Pierre est désigné secrétaire de séance.

Madame la Maire procède à l'appel des présents et constate que 17 conseillers sur 23 sont présents et que le quorum est atteint.

Madame la Maire indique par ailleurs que 6 pouvoirs sont en sa possession : celui de BOURGEOIS Rosaria / BRIERE Matthieu, FAURE Sébastien / FAVREAU Julien, GARCIA Nathalie / FRANCOIS Christine, PAYRE Raphaël / BOYET Jérôme, PERINELLE Patricia / GAROUTTE Agnès, QUEIREL Elodie / VERDENET Clotilde

Mme la Maire déclare le conseil municipal ouvert (19h33).

Mme la Maire souhaite la bienvenue à M. Jérôme BOYET. Tous les conseillers ont reçu le mail de Mme Chloé FLACEAU et M. Mathieu TONDU expliquant leurs raisons de démissionner. Leur courrier a été reçu et automatiquement Patricia PERINELLE et Jérôme BOYET entrent dans le conseil municipal, bienvenue à eux !

Mme la Maire fait lecture de l'ordre du jour et commence par informer des deux décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- Demande d'intervention de l'EPF qui accompagne les collectivités dans la sauvegarde de leur patrimoine. Dans le cadre du PLU, acquisition de biens (accompagnement dans le montage du financement et dans l'acquisition, préfinancement de l'acquisition, 4 à 12 ans pour rembourser l'acquisition). Un courrier a été préparé pour demander à l'EPF d'intervenir sur nos projets.
- L'association des Frères de Plymouth et la commune de Rillieux ont fait appel contre la décision de justice de rejet. En 1^{ère} instance, le tribunal a donné une réponse positive pour la mairie de Neyron. Madame la Maire a validé la possibilité de rédiger un mémoire en défense contre Rillieux et les frères de Plymouth.
- Remarque de Jean-Yves GIRARD : C'est la Métropole qui a acté l'abrogation du STECAL
- Réponse de Madame la Maire : oui mais il vaut mieux être prudent.

1) Approbation du procès-verbal du 7 septembre 2022 :

Madame la Maire demande s'il y a des remarques des conseillers à apporter sur ce procès-verbal.

- Remarque de Julien FAVREAU : J'ai bien répercuté la question sur la subvention SEGAPAL, pas de réponse pour l'instant.
- Remarque de Matthieu BRIERE : L'état compense le retrait de la subvention Région 2022, pour les années suivantes ce n'est pas encore défini.
- Remarque d'Henri GRUFFAT : compensation subvention 2023
- Réponse de Julien FAVREAU et Matthieu BRIERE : non, compensation subvention 2022

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 07/09/2022 est adopté à 18 voix pour et 5 abstentions.

2) Adoption de la nomenclature M 57 au 01/01/2023

Madame la Maire explique qu'il s'agit de l'adoption de la nouvelle norme comptable et budgétaire au 01/01/23, ce sera obligatoire en 2024 : présentation plus simple, uniformiser pour toutes les collectivités territoriales. Le référent comptable a donné son accord le 17 août 2022 pour le 01/01/2023

- Remarque de Gérard MARQUIS : out M14 !
- Remarque d'Henri GRUFFAT : c'est un peu les douze travaux d'Astérix !
- Réponse de Madame la Maire : le budget sera plus facile à lire
- Question d'Agnès GAROUTTE : est-ce que cette nouvelle nomenclature a été adoptée par d'autres communes de la CCMP ?
- Réponse de Madame la Maire : oui TRAMOYES, THIL
- Remarque d'Agnès GAROUTTE : cela va devenir obligatoire

L'adoption de la nomenclature M57 au 01/01/23 est adoptée à l'unanimité.

3) Modification délégations au Maire

Madame la Maire explique qu'en début de mandat le conseil municipal a donné des délégations au Maire. A l'occasion de l'entretien avec l'EPF, le directeur a fait remarquer que deux points (n° 15 et 21) ne protègent pas assez la mairie car il y a des anomalies dans leur rédaction. A partir du texte du code des collectivités, la mairie a choisi 23 points sur les 31 proposés.

supprimer et rester sur les règles du code de l'urbanisme d'autant plus que nos dossiers sont pré-instruits à la CCMP.

N° 21 : idem on enlève la spécificité en fonction du conseil municipal.

- Question de Jean-Yves GIRARD : cela veut dire que le maire peut tout préempter ?
 - Réponse de Julien FAVREAU : non la problématique est que les règles de la commune ne sont pas définies.
 - Question de Jean-Yves GIRARD : il y a eu un vote du conseil municipal pour la parcelle D.
 - Réponse de Julien FAVREAU : la mairie a été débouté car le vote a eu lieu après la DIA, d'où la délégation à l'EPF qui peut faire valoir la préemption. L'EPF n'intervient que dans l'Ain.
 - Remarque de Jean-Yves GIRARD : la commune est quand même engagée.
 - Remarque de Julien FAVREAU : EPF intervient que pour les collectivités sur 12 ans, il n'y a pas d'augmentation : c'est un gros avantage car il n'y a pas de réactualisation du prix du foncier.
 - Remarque de Madame la Maire : c'est un service quasi gratuit car il est financé par la taxe spéciale d'équipement.
 - Remarque de Jean-Yves GIRARD : pas de doute sur l'EPF mais plus sur les engagements du Maire.
 - Réponse de Madame la Maire : L'EPF ne prend pas de risque, ne s'engage pas sur des dossiers pas viables.
 - Remarque de Julien FAVREAU : L'EPF est déjà intervenu il y a 10 ans avec M. GADIOLET.
 - Question de MENUT Brigitte : Demande-t-il des garantis ?
- Réponse de Madame la Maire : non mais EPF ne s'engage que sur des projets viables ; dans un premier temps, que sur préemption. L'EPF se substitue à la mairie pour l'acquisition ou sur préemption.

- Remarque de Jean-Yves GIRARD : la ferme T. était presque donnée
- Réponse de Julien FAVREAU : cela signifie qu'il y avait des contreparties.
- Réponse de Jean-Yves GIRARD : cette contrepartie était le changement de destination des terrains du bas.
- Réponse de Julien FAVREAU : si le bâtiment devait être détruit, cela serait dommage : beau site, besoin salle pour la commune. D'où l'étude pour voir si cela est raisonnable de s'engager. Les élus précédents avait classé la parcelle en UAH = pas le droit de démolir l'existant et la parcelle du bas en UE = projets communaux.

La modification des délégations au maire est adoptée à 18 voix pour et 5 abstentions.

4) Modification représentant ALEC 01

Madame la Maire explique que la commune a participé à la création de l'ALEC 01 en juillet 2021, elle est actionnaire (à 100 €, petit porteur) et l'ALEC a pour vocation d'accompagner la mairie avec des audits énergétiques.

- Remarque de Marc DELACOURT : L'ALEC intervient sur tout le territoire. L'Etat investit dans l'ALEC pour permettre de financer des audits énergétiques.

Madame la Maire précise que dans l'ancien mandat, M. Henri GRUFFAT était le représentant et que l'ALEC a demandé de modifier la délibération avec un titulaire et un suppléant : proposition de Marc DELACOURT et Matthieu BRIERE.

La modification du représentant de l'ALEC 01 est adoptée à 18 voix pour et 5 abstentions.

5) Retrait délibération nomination conseiller délégué

Madame la Maire explique qu'au précédent conseil municipal, une délibération a été prise pour désigner un conseiller délégué. La préfecture nous a informé que seul un arrêté suffit d'où la proposition de retirer ladite délibération du 07/09/22.

Le retrait de la délibération conseiller délégué est adopté à l'unanimité.

6) Signature avenant n°1 au traité de concession de la ZAC Le Clos

Madame la Maire explique que dans le cadre du glissement de terrain, la société YTEM va gérer la seconde phase des travaux de confortement du chantier sans participation financière de la commune.

- Précisions de Julien FAVREAU : cet avenant a été validé par les avocats de la mairie, ce sont eux qui ont rédigé l'autorisation de travaux hors de la ZAC du Clos. Un accord financier est en cours. La seconde phase est gérée par YTEM qui prend les seize maisons à sa charge avec une autorisation de tréfond. Le confortement suit son cours sans attendre la fin de l'expertise. SUEZ intervient pour remettre le passage de l'eau en souterrain avant l'hiver.
- Question de Krassi NEDIAKOLVA : Quel est le périmètre d'intervention ?
- Réponse de Julien FAVREAU : les lentilles 2 et 3 (secteur haut montée de la petite côte jusqu'au 9 montée des acacias)
- Question de Krassi NEDIAKOLVA : Quelle est la durée des travaux ?
- Réponse de Julien FAVREAU : 4 mois mais incertitude sur la démolition des maisons : 2 sur les 3 de la consultation ne se sont pas prononcés. Les travaux de confortement sont destinés à consolider la colline et attendent de 6 mois avec suivis inclinométrique et piézométrique.
- Question de Krassi NEDIAKOLVA : Quel est le montant des travaux ?
- Réponse de Julien FAVREAU : 980 000 € HT, le montant est de 2 000 000 € HT depuis le début du sinistre.
- Question d'Henri GRUFFAT : Lors des 1ers travaux de confortement, YTEM voulait restituer le terrain à la commune.
- Réponse de Julien FAVREAU : YTEM reste responsable de la réalisation de l'ouvrage, il abandonnerait 8 ou 9 lots sur le haut du terrain.

La signature de l'avenant n°1 au traité de concession de la ZAC Le Clos est adoptée à l'unanimité.

7) Création site internet

Le rapporteur est Clotilde VERDENET qui expose qu'il y a urgence de changer le site internet et un besoin de refonte complète.

La Commission communication a étudié les différents devis reçus. Sur les trois entreprises sollicitées, la dernière n'a pas souhaité répondre.

La commission a retenu Artediem, un peu plus cher mais à la marge pour plusieurs raisons :

- Le travail du dirigeant avec la graphiste de la commune (Annick) ce qui permet d'avoir des supports de communication cohérent et une charte cohérente ;
 - Sa réactivité : Artediem répond en quelques heures alors que l'autre entreprise en plusieurs jours après relance.
 - Et une question de confiance : c'est un gros travail donc il est préférable de bien s'entendre.
- Question de Jean-Yves GIRARD : l'hébergement c'est annuel ?

- Réponse de Clotilde VERDENET : c'est environ 50 € par an, c'est sur OVH.
- Question de Krassi NEDIAKOLVA : Avez-vous proposé à l'entreprise qui a fait le site précédent ?
- Réponse de Clotilde VERDENET : oui c'est Mordicus
- Question d'Agnès GAROUTTE : Quel est le temps de travail estimé ?
- Réponse de Clotilde VERDENET : c'est un gros travail ; je solliciterai chaque adjoint / délégué pour sous-traiter les rubriques.
- Question d'Henri GRUFFAT : Avez-vous sollicité la CCMP ?
- Réponse de Clotilde VERDENET : oui, leur réponse est que chaque commune se débrouille
- Question de Bruno LARIVE : est-ce que les autres communes ont changé leur site internet ?
- Réponse de Clotilde VERDENET : oui elles l'ont changé, Neyron est à la traîne...
- Remarque d'Henri GRUFFAT : j'ai un regret que les sites ne soient pas harmonisés au niveau de la CCMP.
- Réponse de Julien FAVREAU : cela permet de garder l'entité de chaque commune.
- Réponse de Clotilde VERDENET : cela ne se fait pas ailleurs, chaque commune gère son site internet.
- Remarque de Madame la Maire : la CCMP alimente l'application « intramuros », c'est un outil mutualisé.
- Remarque de Krassi NEDIAKOLVA : c'est moins cher.
- Réponse de Madame la Maire : c'est financé par la CCMP pendant 4 ans.
- Réponse de Clotilde VERDENET : l'appartenance se fait à la commune pas à l'intercommunalité.
- Remarque de Madame la Maire : il y a la nécessité de moderniser le site de la commune pour en faciliter la lecture.
- Remarque d'Henri GRUFFAT : cela reste cher pour un site ; le site vieillit très vite.
- Réponse de Bruno LARIVE : les sites créés aujourd'hui sont plus flexibles qu'avant.
- Réponse de Clotilde VERDENET : il sera fait sur Wordpress.

La création du site internet est adoptée à 18 voix pour et 5 abstentions.

8) Réhabilitation batterie de Sermenaz

Le rapporteur est Marc DELACOURT qui explique que la commune a le projet de faire de la batterie un tiers-lieu, c'est le seul moyen de sauvegarder le site.

La réhabilitation de la batterie vise d'en faire un tiers lieu nourricier et culturel afin de faire vivre le site et le sauvegarder il faut amener du monde et attirer des subventions. L'ébauche du projet est à ce stade un puit d'idées, qui nous permet de poser des fondations, de séduire les différents interlocuteurs et organisations. Les documents produits nous permettent de présenter la batterie à différents appels à projet pour récupérer du financement (sans projection / pas d'argent), mais pour l'heure tout peut être envisagé.

Une concertation / une enquête publique est prévue par questionnaire avec une restitution en mars – avril 2023. Il faut sauvegarder ce lieu, c'est un devoir. Si ce n'est pas fait, il va se détériorer et mourir.

D'où la recherche de subventions.

Aujourd'hui nous avons un accord du département pour une subvention de 6600 euros pour la rénovation des cuves de récupération des eaux pluviales.

Le plan de financement prévisionnel prévoit des subventions régionale de 300 000 €, de l'Etat (CRTE) de 100 000 et de la Fondation du Patrimoine – mission BERN a minima de 200 000 €.

- Précision de Madame la Maire : la commune a reçu un courrier de la Préfecture, c'est le seul dossier éligible sur le territoire de la CCMP.

Marc DELACOURT informe qu'il existe la possibilité de solliciter une dérogation de la préfecture pour baisser les 20 % d'autofinancement.

Les travaux concernent l'étanchéité du toit, la réhabilitation des cuves pour récupérer l'eau de pluie.

• Remarques de Julien FAVREAU : La Fondation du patrimoine donne une visibilité, lors du trail de Neyron, 400 personnes sont passées devant le kakémono. Plus nous communiquons, plus nous augmentons la possibilité de participation.

Marc DELACOURT précise que la situation géographique de la batterie au milieu d'un quartier résidentiel implique que l'accès de la batterie ne se fasse pas en voiture pour conserver la qualité de vie des riverains. La liaison sportive en cours avec le parcours santé et le city-stade comme extrémités va dans ce sens, elle incite au déplacement doux.

Les riverains sont déjà sollicités pour écrire le projet, par exemple, lors des journées européennes du patrimoine un bloc note était disponible pour collecter des idées. Bilan : une vingtaine d'idées ont été notées.

• Remarque de Bruno LARIVE : en 1992, il y avait un projet d'hôtel / restaurant / musée (consultable en mairie).

• Remarque d'Henri GRUFFAT : je suis dérouté par ça, c'est un texte ramassé de banalités. Projet de 800 000 € mais pas de projet.

• Réponse de Marc DELACOURT : le projet est le tiers-lieu (troisième lieu après le travail et le domicile) avec des couleurs nourricières et culturelles. A ce stade, il convient de mettre en sécurité et de viabiliser le lieu pour effectuer les premiers tests. Exemple : la journée de présentation des diplômes organisée par l'école d'architecture de Lyon. Cette animation a permis de se rendre compte in situ que la musique en journée ne sortait pas de l'enceinte du lieu... Ces lieux se construisent avec les événements, on teste, on bouge les curseurs, etc... Aujourd'hui on investit pour le lieu pour qu'il puisse s'y passer quelque chose et qu'il subsiste.

• Réponse de Madame la Maire : le projet prévoit des travaux de réhabilitation

• Réponse de Julien FAVREAU : les travaux de réhabilitation concernent la coupe des arbres qui détériorent les couches d'étanchéité des toits, le sablage, la reprise des corniches, désherber les pierres pour voir l'état de l'étanchéité, terre à évacuer des toits, menuiserie et fermetures pour sécuriser, mettre des blocs secours pour l'accueil du public

• Remarque d'Henri GRUFFAT : je ne comprends pas, pourquoi les devis ne sont pas avec la délibération ?

• Réponse de Julien FAVREAU : les devis avaient pour objectif de monter le dossier de demande de subvention et ils seront affinés. La mission Patrimoine a bien perçu le projet.

• Remarque d'Henri GRUFFAT : ils sont mieux traités que nous.

• Remarque de Madame la Maire : A chaque commission concernant les projets de territoires tous les élus étaient invités mais très peu étaient présents.

• Remarque d'Henri GRUFFAT : nous n'avons aucun compte-rendu de commission.

• Réponse de Julien FAVREAU : il y a les comptes-rendus de la commission urbanisme

• Précision de Marc DELACOURT : proposition de découper en 4 parties la commission projet de territoire.

• Remarque de Bruno LARIVE : je suis d'accord, nous nous étions engagés à mettre les comptes-rendus.

• Précision de Madame la Maire : au début, nous avons un espace de stockage en ligne très pratique pour mettre les comptes-rendus mais ce n'était pas sécurisé. Un nouvel outil de stockage est en place mais pas encore maîtrisé, en attendant cette finalisation, les comptes-rendus sont envoyés à notre DGS et transférés à tous.

• Remarque de Jean-Yves GIRARD : c'est un projet de tiers lieu sans concertation, donc ce n'est pas un projet de la commune mais un projet du conseil municipal. Les riverains de ce secteur sont inquiets sur le véritable devenir du projet, veulent préserver la tranquillité de ce secteur

• Réponse de Madame la Maire : c'est étonnant car à chaque événement, il y a des élus présents pour accueillir les visiteurs et un cahier à idées. Aux journées européennes du patrimoine, nous avons eu beaucoup de retours (plus de deux cents visiteurs)

• Question de Jérôme BOYET : est-tu venu ? as-tu mis des remarques dans le cahier ?

- Réponse de Jean-Yves GIRARD : oui et non
- Remarque de Marc DELACOURT : Aujourd'hui, le site est viabilisé pour qu'il puisse être utilisé et éviter qu'il meure.
- Remarque de Jean-Pierre HERVIS : je vois plus de gens contents que de gens mécontents.
- Remarque de Marc DELACOURT : il y a déjà une concertation, chaque premier mercredi du mois je tiens une permanence.
- Remarque de Julien FAVREAU : il n'y a pas de retour négatif.
- Remarque de Bruno LARIVE : il y a des messages anonymes au lieu de venir discuter.
- Remarque d'Henri GRUFFAT : je suis d'accord avec toi, je demande aux gens quand ils disent qu'ils ne sont pas contents, de venir le dire à la mairie.
- Remarque de Bruno LARIVE : il y a soit les gens qui ne veulent rien, soit les gens qui ne savent pas donc ils peuvent venir et participer, rien n'est ficelé.
- Tiers-lieu : il y a des tas de village qui ont réhabilités et ça marche
- Précision de Julien FAVREAU : un tiers -lieu est un lieu pas figé par définition, pour les habitants de tous les âges, c'est une coque.
- Précision de Madame la Maire : le tiers-lieu fait partie du plan de relance économique préconisé par l'Etat. Il est important de raisonner pour savoir ce qu'on peut apporter au territoire. Le CRTE demande de l'interaction, plan de relance – ce projet rempli toutes les conditions pour faire émerger un tiers lieu.
- Remarque d'Henri GRUFFAT : sauf l'accès.
- Réponse de Bruno LARIVE : cela dépend des modes de mobilité.
- Remarque d'Henri GRUFFAT : cela va limiter.
- Remarque de Julien FAVREAU : Lors de la dernière révision du PLU il y a 5 ans, l'ancienne équipe avait mis le site en zone NT = équipement zone touristique, avec la possibilité par conséquent de favoriser l'accès à la voiture ?
- Remarque de Marc DELACOURT : le fait qu'il ne soit pas accessible en voiture est une chance, cela permet de travailler autrement et de décarboner le territoire.
- Remarque de Madame la Maire : pour les riverains, les piétons occasionnent bien moins de préjudices que les voitures.
- Remarque de Marc DELACOURT : je signale que l'opposition connaît très bien le projet, puisqu'il a débuté sous l'ancienne équipe. Tout le projet dont on discute est dans le drive car ce sont les mêmes documents que ceux de 2020.
- Remarque de Julien FAVREAU : le dossier est consultable en mairie. Les devis demandés en mai pour le dossier Fondation du Patrimoine vont être précisés.
- Question de Jean-Yves GIRARD : si les subventions n'étaient pas celles-là, le projet serait revu à la baisse ?
- Réponse de Julien FAVREAU : il s'agit de devis estimatifs, nous attendons l'accord de la subvention pour lancer l'appel d'offre.
- Précision de Madame la Maire : c'est pour le dossier de demande de subvention que nous proposons la délibération.
- Remarque d'Henri GRUFFAT : ce n'est pas une priorité absolue.
- Réponse de Madame la Maire : ce n'est pas une priorité absolue certes mais une demande de subvention.
- Remarque de Julien FAVREAU : nous ne pensions pas être sélectionné par la mission Patrimoine.
- Réponse de Madame la Maire : nous avons des délais à respecter pour compléter les dossiers. En fonction de la réponse, nous verrons, aucun devis signé à ce jour.
- Question de Jean-Yves GIRARD : projet communal et forts pour demain ?
- Réponse de Madame la Maire : c'est un projet communal, pas un projet de forts pour demain. L'eau des cuves sera récupérée et bien sûr utilisées pour les arbres financés par la mairie en 2020 et plantés par « Forts pour demain ». Un premier chantier participatif citoyen a permis de nettoyer les ¾ des cuves.

La réhabilitation de la batterie de Sermenaz est adoptée à 18 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.

9) Questions diverses

1/ Information de Madame la Maire au sujet du projet Semcoda : présentation de l'étude de faisabilité.

Projet satisfaisant, il inclut la bibliothèque, l'accueil périscolaire, mini-crèche dans un espace plus grand que dans le projet initial (l'ancien=20 enfants – l'actuel 60 enfants)

Étude consultable en Mairie.

Correspond à une attente des habitants, des logements sociaux + primo accédant, plusieurs tranches de logements sociaux. Il est prévu des T2 qui sont les plus demandés surtout pour les jeunes couples.

Deuxième réunion le 29/11/22 pour l'aspect financier.

- Question de Jean-Yves GIRARD : est-ce qu'ils maintiennent la surface commerciale. ?
- Réponse de Madame la Maire : oui
- Question de Krassi NEDIALKOVA : Combien de logements sont prévus ?
- Réponse de Madame la Maire : le nombre de logements passe de 15 à 25 avec diminution de R+3 à R+2
- Remarque de Julien FAVREAU : le projet actuel s'intègre mieux dans le site avec des parkings en sous-sol, périscolaire 230 m², bibliothèque 200 m², commerce 200 m² et crèche 150 m² et rétrocession à la commune.
- Remarque de Jean-Yves GIRARD : attente des aspects financiers, si la rétrocession n'est pas favorable à la commune, le projet ne sera pas viable.
- Réponse de Julien FAVREAU : il est important d'investir dans le bâtiment peu énergivore.

2/ C'est une bonne transition pour annoncer un plan de sobriété en cours coconstruit par Matthieu BRIERE et la CCMP.

Un audit sur 7 bâtiments municipaux a été réalisé en 2021 sur les deux salles, en 2022 pour les écoles, la cure et la salle polyvalente.

Ecole + mairie + bibliothèque sont considérés comme une même unité foncière : de 2030 à 2060 -60%

Budget sur 2022 et 2023 rénovation énergétique de la cure

Budget 2022 et 2023 rez-de-chaussée de la mairie

Fin 2022 fin audit école élémentaire poussé et plan pluriannuel d'investissement

Fin novembre identification des bilans énergétiques court terme. Scénario rapide sur 3 à 5 ans pour améliorer : capteur de présence, rénovation des chauffages etc

Plan de sobriété = Économie aussi sur déplacement des véhicules, consommation des consommables, à l'étude par un groupe de travail (appel à volontaire).

Aide et assistance de la CCMP.

Demande de financement pour les travaux de rénovation et de subvention à CCMP, CRTE, etc.

- Question de Brigitte MENUT : pour quels raisons les enfants vont au périscolaire et ne restent pas à l'école ?
- Réponse de Madame la Maire : ce n'est pas possible, il n'y a pas la place pour un espace dédié au périscolaire.
- Remarque d'Agnès GAROUTTE : et il y a une volonté de rupture des lieux utilisés par les enfants.
- Question de Krassi NEDIALKOVA : est-ce qu'il y aura un impact sur les associations qui occupent les salles communales ?
- Réponse de Madame la Maire : bien sûr, les recommandations de l'État sont 19°C dans les bâtiments et 14°C dans les salles de sport.

- Question de Jean-Yves GIRARD : quel est l'impact énergie ? le risque est-il maîtrisé pour l'année prochaine ?
- Réponse de Madame la Maire : il n'y a pas de bouclier énergétique pour les collectivités, contrairement aux particuliers. Personne ne peut prétendre maîtriser le risque dans la situation et l'incertitude actuelles. Ce serait irresponsable.

A ce propos, je suis déroutée par l'article de l'opposition dans le MAG : les propos sont mensongers et contradictoires avec le procès-verbal du conseil municipal du 7/09/22. C'est incohérent compte-tenu de tout ce qui est en train de se faire et que j'ai annoncé.

Le SIEA a été contacté par le centre aquatique LILO pour les prévisions des coûts énergétiques, il n'y a pas de réponse à ce jour. Dans la presse, on voit des effets d'annonce (200 000 € pour la commune de Miribel, par analyse des dépenses et application de % hypothétiques). Dans la lettre des finances locales, ils annoncent une hausse de peut-être de 15 % à partir de novembre. Mais personne ne sait aujourd'hui faire de prévisions fiables et nous préférons concentrer nos efforts sur la sobriété.

Je n'ai jamais dit que ce n'était pas un sujet, bien au contraire.

3/ Chemin du Molliet : chantier pour la rénovation du chemin pris en charge par la CCMP. 200 000 € voté mais c'est suspendu car avec le plan de bornage, ils se sont rendus compte que le chemin passe par des parcelles privées. Réunion prévue le 18/10 avec M. Droque CCMP.

4/ Appel à volontaire pour le conseiller incendie et secours. Pour l'instant, pas de volontaire. Désignation par la Maire s'il n'y pas de volontaire avant le 01/11/22.

Prochain Conseil municipal le 14/11/2022 et changement de date en décembre : 15/12/2022.
Séance levée à 21h39.

Fait à NEYRON le 27/10/2022

Le secrétaire, Jean-Pierre HERVIS



La Maire, Christine FRANÇOIS.



